



RAPPORT



Par
Joseph MOUGOU
Consultant en Environnement et Développement

Mai 2017

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	3
I. INTRODUCTION	4
1.1. Contexte et justification de l'atelier	4
1.2. Objectifs de l'atelier	5
1.3. Résultats attendus	5
1.4. Méthodologie de réalisation	6
II. MISE EN ROUTE DE L'ATELIER	6
2.1. La cérémonie d'ouverture	6
2.2. Panels de communication	9
PREMIERE SESSION: Cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun	10
DEUXIEME SESSION: Fiscalité et gouvernance minière	12
TROISIEME SESSION: Gestion intégrée des ressources minières, témoignages des acteurs de terrain	15
QUATRIEME SESSION: contributions à l'amélioration de la politique minière au Cameroun	17
III. VISITE DE TERRAIN	19
3.1. Compte rendu de la visite de terrain du Groupe 1	19
3.2. Compte rendu de la visite de terrain du Groupe 2	24
IV. TRAVAUX DE GROUPE	27
4.1. Restitution des travaux du GROUPE I	28
4.2. Restitution des travaux du GROUPE II	30
4.3. Restitution des travaux du GROUPE III	34
4.4. Restitution du GROUPE IV	35
V. CEREMONIE DE CLOTURE	38
ANNEXES	39

ACRONYMES

AEA	Autorisation d'Exploitation Artisanale
ASM	Secteur Minier artisanal et à petite échelle
APIFED	Appui à l'Auto Promotion et Insertion des Femmes, Jeunes et Désœuvrés
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEFAID	Centre pour l'Education, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun
CTD	Collectivités Locales Décentralisées
DGI	Direction Générale des Impôts
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
FODER	Forêts et Développement Rural
MINFI	Ministère des Finances
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
NIE	Notice d'Impact Environnemental
GIC	Groupement d'Intérêt Commun
PK	Processus de Kimberley
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PRECASEM	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier
RELUFA	Réseau de Lutte contre le Faim
SCEM	Société Camerounaise d'Exploitation Minière
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'atelier

Dans son Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Cameroun ambitionne d'être émergent en 2035. L'un des choix stratégiques du gouvernement pour y parvenir porte sur la valorisation des ressources naturelles et particulièrement, son potentiel minier. Le Cameroun est un pays qui regorge une abondante diversité de ressources minérales (or, diamant, fer, bauxite, cobalt, manganèse, calcaire, marbre, etc.) qui vont l'objet d'exploration industrielle et d'une exploitation artisanale. Si elles visent à générer des fonds pour le développement local, leur exploitation produit également des impacts socio-environnementaux et sanitaires négatifs sur les communautés riveraines surtout avec l'avènement de nouveaux acteurs d'Asie du Sud-Est qui utilisent de lourdes machines. Malgré la promulgation de la loi minière en 2001 et son décret d'application en 2002, qui prévoient le paiement de la redevance minière aux communautés riveraines, le développement local escompté par les collectivités locales décentralisées se fait toujours attendre.

L'avènement de la loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code Minier vient capitaliser les échecs et les réussites de la précédente loi de 2001 notamment, l'institutionnalisation de la mine semi-mécanisée qui permettra désormais de faire un distinguo entre les activités artisanales réservées aux personnes physiques de nationalité camerounaise et les activités artisanales semi-mécanisées qui demandent plus de fonds extérieurs. La chute des prix des cours mondiaux a fini par ralentir les activités minières à grande échelle, l'exploitation minière à petite échelle est devenue une activité en pleine expansion au Cameroun.

Toutefois, le secteur fait face à plusieurs défis parmi lesquels, l'absence d'un cadre institutionnel et réglementaire applicable à ce type d'activité, l'environnement socio-économique et les impacts sur l'environnement du fait des activités d'exploitation minière artisanale. A la recherche des solutions consensuelles à cette situation, WWF et FODER en collaboration avec le Ministère des Mines, de l'Industrie, de l'Innovation et du Développement Technologique (MINMIDT), Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) ont organisé cet atelier d'échanges des

parties prenantes sur les priorités de construction d'un secteur minier artisanal et à petite échelle durable au Cameroun.

L'atelier qui s'est tenu du 10 au 12 mai 2017 à l'hôtel MANSA de Bertoua a connu la participation de quatre-vingt personnes venant des administrations publiques, de l'Assemblée Nationale, des collectivités locales décentralisées, des organisations de la société civile, des opérateurs économiques du secteur minier, des partenaires au développement et des institutions de promotion de la Gouvernance /Transparence des Industries Minières.

1.2. Objectifs de l'atelier

L'atelier d'échanges sur la politique nationale pour la promotion d'un secteur minier artisanal et à petite échelle (ASM) durable au Cameroun avait pour objectif de créer un consensus autour d'un nouvel agenda pour le changement et le développement durable qui permet de tirer parti des futures réformes politiques dans le secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Examiner le cadre institutionnel, l'environnement politique et réglementaire ainsi que les contingences actuelles afin de tirer des leçons pratiques ;
- Examiner les impacts que les activités minières artisanale et à petite échelle ont sur l'environnement et les populations en mettant l'accent sur l'insécurité alimentaire, la santé, la pollution, la déforestation etc. ;
- Explorer les actions du gouvernement et d'autres parties prenantes pour garantir que le secteur minier artisanal reste un outil de développement et contribue à l'amélioration des moyens d'existence des communautés.

1.3. Résultats attendus

- Des solutions positives sont suggérées afin de développer une politique nationale du secteur minier artisanal et à petite échelle basées sur le consensus des parties prenantes ;
- Apporter plus amples informations et connaissances sur le secteur, ses challenges et ses potentielles solutions.

1.4. Méthodologie de réalisation

L'atelier s'est déroulé autour de cinq principales articulations à savoir:

- La cérémonie d'ouverture
- Les communications et débats en plénière
- Une visite de terrain
- Des travaux en commission
- La cérémonie de Clôture

II. MISE EN ROUTE DE L'ATELIER

2.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture était ponctuée par quatre allocutions :

- Les mots de bienvenue du FODER et de WWF, coorganisateur de l'atelier ;
- L'allocution du Délégué Régional du MINMIDT-Est ;
- Le discours d'ouverture du MINEPDED



Les autorités lors de la cérémonie d'ouverture

Dans son mot de bienvenue, le Coordonnateur des Programmes du FODER M. Justin KAMGA a remercié les participants d'avoir répondu favorablement à l'invitation en dépit de leurs agendas chargés. Ce qui démontre s'il en était besoin, l'importance du secteur minier artisanal et à petite échelle dans l'économie nationale et l'amélioration des

conditions de vie des populations locales. Il a retracé avec force, le scandale géologique dont le Cameroun a fait l'objet vers les années 2010 avec la chute des prix des matières sur le marché mondial et la fermeture en cascade de nombreuses sociétés d'exploitation minière, permettant ainsi à l'activité artisanale de prendre de l'ampleur. Mais en l'absence d'un cadre réglementaire adéquat, le secteur minier artisanal cause des dommages sur l'environnement, sur les conditions de vie des populations et sur l'économie nationale. Il a encouragé les participants à formuler des contributions constructives qui permettent au secteur d'ASM de participer à la réduction de la pauvreté au Cameroun et à l'amélioration des moyens de subsistance des populations.

Le Directeur de la conservation au WWF M. Cleto NDIKUMAGENGE a quant à lui évoqué deux études d'importance et un film documentaire que son organisation a réalisé au Cameroun et en Afrique centrale dans le but de comprendre le secteur minier artisanal et à petite échelle. Il a également évoqué les études réalisées par d'autres organisations telles que RELUFA, FODER... ou il ressort clairement qu'il y a une inadéquation entre les structures politiques, réglementaires et institutionnelles du secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun. En Co organisant cet atelier, WWF voudrait apporter son savoir et son savoir-faire dans la facilitation des dialogues multi acteurs qui permettent à terme d'améliorer les conditions de vie des populations tout en réduisant les menaces sur l'environnement et la biodiversité. Il a terminé son propos en prenant l'engagement que WWF mettra les recommandations de cet atelier dans son plan stratégique 2017-2020.

Le Délégué Régional du MINMIDT M. Moïse MALA, a souhaité la bienvenue au nombre et à la diversité des participants convié à cet atelier qu'on ne peut plus douter de l'importance. Il les a exhortés à ne ménager aucun effort pour faire des dites assises, une réussite totale en termes de produits sous forme de recommandations qui en sortiront. Il a réitéré le fait que les objectifs de cet atelier rentrent dans ceux de son département ministériel en même temps qu'ils contribuent à la réalisation de la politique d'émergence du Cameroun en 2035. Tout en souhaitant un bon séjour à Bertoua, il a émis le vœu que cet atelier soit un tremplin pour l'initiation d'une discussion participative et constructive autour des acteurs intervenants dans la région de l'Est.

Prenant la parole à la suite du Délégué Régional, M. WANIE Marcel, Sous-Directeur des Evaluations Environnementales représentant du Ministre de l'Environnement, de la protection de la nature et du Développement Durable a tout d'abord félicité FODER et WWF pour cette initiative d'organiser un atelier d'échanges sur la politique nationale pour la promotion d'un secteur minier artisanal et à petite échelle (ASM) durable au Cameroun. Il a ensuite déclaré que les ressources minières constituent l'une des ressources essentielles sur lesquelles le Cameroun compte pour son développement et qu'à ce titre, la gestion desdites ressources doit répondre à des principes et règles de gestion durable. Il a exhorté les participants à être responsable chacun en ce qui le concerne en tant qu'acteur de l'évolution du secteur minier, gage du développement national et même sous régional. Aussi serait-il important pour les différents acteurs (public, privé et société civile) d'encadrer ce secteur sur le terrain afin que l'activité minière soit un vecteur de développement. Avant de déclarer ouvert l'atelier, le représentant du Ministre a appelé les participants à développer un plan de travail concret avec des recommandations fortes qui permettent de prendre en compte l'ensemble des acteurs intervenants dans le processus d'exploitation minière artisanale.



Une vue des participants lors de la cérémonie d'ouverture

La cérémonie solennelle d'ouverture s'est achevée par un rappel du contexte et des objectifs de l'atelier fait par Durrel HALLESON du WWF ainsi qu'une photo de famille prise dans les jardins de l'hôtel Mansa. Les attentes présentées par les participants se résument autour des 10 points suivants :

- Partager les expériences et s'approprier les outils juridiques qui permettent de mieux solutionner les problèmes liés à l'exploitation minière artisanale ;
- Avoir une cartographie de l'exploitation minière artisanale dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua ;

- Identifier les forces, faiblesses, limites et pistes de solutions pour une exploitation artisanale durable ;
- Développer une synergie d'actions autour d'une plateforme de concertation multi acteurs (secteurs public, privé et société civile) pour faire du secteur minier un vecteur de développement économique et d'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- Permettre une forte implication des collectivités locales décentralisées, des chefs de village et des populations locales dans les activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;
- Former les artisans miniers pour que ses derniers puissent améliorer leurs revenus et leurs conditions de travail;
- Mutualiser les efforts pour un encadrement optimal du secteur minier artisanal ;
- Promouvoir la transparence dans le secteur minier à travers la mise à disposition des informations et des documents de l'exploitation artisanale ;
- Evaluer les possibilités de collaboration entre les compagnies minières à grande échelle et les artisans miniers ;
- Transformer en actes concrets, les recommandations issues des présentes assises.

2.2. Panels de communication

Quatre sessions de communication ont été présentées aux participants suivant l'ordre ci-après :

- Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun
- La fiscalité et la gouvernance minière
- La gestion intégrée des ressources minières
- La contribution à l'amélioration de la politique minière au Cameroun

Chaque session était clôturée par la phase de questions-réponses ainsi qu'un résumé des principaux points saillants qui ressortent du panel.

PREMIERE SESSION: Cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun

Ce panel était animé par l'Honorable DANATA Paul, Député à l'Assemblée Nationale du Cameroun. Il comptait 4 présentations majeures pour la compréhension du cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier au Cameroun.

N°	Thématique	Intervenant
1	Aperçu du potentiel minier et géologique du Cameroun	Monique MEYENA MINMIDT
2	Cadre juridique et institutionnel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle	Pierre LANGA MINMIDT
3	Attributions des autorisations d'exploitation artisanale : processus, transparence et contraintes pour les artisans miniers	Théodore MBIATSO Earth Service Africa
4	Artisanat minier au Cameroun, organisation de la filière (or, diamant...)	Mme OMBGWA Balbine CAPAM



Honorable DANATA conduisant les panelistes de la première session

La première présentation nous décrit le territoire camerounais qui est traversé par un couloir tectonique précieux, génétiquement concentré d'or, de diamant et même de saphir dont l'exploitation se fait de manière artisanale et semi-mécanisée. Toutefois, le potentiel minier du Cameroun n'a été que très légèrement chiffré et se résume principalement à la localisation des indices. Seules les réserves de saphir du secteur de Nsanarakati ont été évaluées.

La deuxième présentation nous renseigne que la loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code Minier, capitalise les échecs et les réussites de la loi de 2001 modifiée en 2010 notamment, les divers articulations portant sur l'institutionnalisation de la mine semi-mécanisée qui permettra désormais de faire un distinguo entre les activités artisanales réservées aux personnes physiques de nationalité camerounaise et les activités artisanales semi-mécanisées qui demandent plus de fonds extérieurs qui pourraient être porter par les étrangers. La présente loi vise à favoriser, à encourager et à promouvoir les investissements dans le secteur minier susceptibles de contribuer au développement économique et social du pays.

La troisième présentation quant à elle nous présente les bonnes initiatives engagées par les responsables déconcentrés du MINMIDT à savoir : l'obligation de 2013 jusqu'en 2015 de joindre la lettre de consentement du chef de la localité proposée en exploitation comme pièce à fournir pour l'octroi des AEA ; la mise sur pied en fin 2012 d'un cadastre régional pour diminuer les chevauchements entre les AEA; l'archivage des AEA attribuées. L'absence de publication des AEA attribuées, l'exploitation sans AEA, l'exploitation avec des AEA périmées constituent les principaux problèmes dans le secteur artisanal. A travers le décret N°2014/687 du 01 Août 2014 couplé par l'arrêté du 14 mai 2014, toute nouvelle attribution d'AEA est suspendue sur l'étendue du territoire national afin de réduire la clandestinité. Parmi les incongruités du nouveau code minier, nous pouvons noter : l'autorité compétente en matière d'octroi des AEA (administration en charge des mines) qui n'est pas définie ; la non implication des communautés et collectivités locales dans le processus d'attribution des AEA.

La quatrième et dernière présentation de ce panel nous parle de l'organisation de l'artisanat minier au Cameroun du fait qu'elle dépend du type de substances exploitées, de la durée de l'exploitation et des pratiques culturelles. L'artisanat minier est un important vecteur de flux financiers aussi bien au niveau national, local et familial. Pour dynamiser le secteur, l'Etat a mis en place de nouveaux mécanismes de gouvernance ainsi qu'une structure d'encadrement, le CAPAM. Au niveau local, le secteur augmente les revenus familiaux et individuels en même temps qu'il freine l'exode rural des jeunes. Au niveau national, la formalisation a entraîné le renforcement des réserves d'or (devises) de l'Etat. Toutefois, l'apport de plus de moyens financiers, humains et matérielles à la

structure d'encadrement couplé à l'adoption d'une stratégie nationale pour le secteur pourraient davantage formaliser le secteur et le rendre plus compétitif.

Au terme des présentations et de la séance de questions-réponses, nous pouvons retenir que le potentiel minier du Cameroun est difficile à estimer en dehors de toute prospection du territoire nationale. Toutefois des indices d'or et de diamant ont été identifiés dans plusieurs localités. Le secteur se caractérise particulièrement par son côté informel avec plusieurs exploitants parmi lesquels les chinois qui évoluent dans la clandestinité depuis l'arrêt des attributions d'AEA en 2014. Le CAPAM essaye tant bien que mal d'organiser le secteur minier artisanal sous le pilotage de la chambre de commerce tandis que la fédération minière du Cameroun concentre les sociétés minières industrielles. Un fonds de réhabilitation et de restauration des sites miniers existe, mais sa mise à disposition est tributaire de la création de l'organe de gestion par décret présidentiel.

DEUXIEME SESSION: Fiscalité et gouvernance minière

Ce panel était animé par Nicolas MAISTRE de la Banque Mondiale dont les communications portaient sur :

N°	Thématique	Intervenant
1	Fiscalité minière des ASM au Cameroun	Guy KAKE KAMGA DGI/ MINFI
2	Mise en œuvre de la transparence dans le secteur minier artisanal et à petite échelle : cas de l'ITIE et du PK	Guy AMBOMO RELUFA & Eric ETOGA CED
3	Interactions entre les artisans miniers et les compagnies à moyenne et à grande échelle	Serge TEKEM CAMINEX
4	Organisation et structuration des artisans miniers : stratégies de renforcement de la gouvernance locale	François ONDING ETEME PRECASEM



Les panelistes de la deuxième session

Le premier exposé du panel sur le régime fiscal applicable à l'exploitation minière artisanale a connu une évolution au Cameroun avec le décret du Premier Ministre de 2014, la loi de finances 2015 et le nouveau code minier du 14 décembre 2016. La loi de finances de 2015 est venue équilibrer les dispositions du nouveau code minier. Dans ses dispositions, les droits d'obtention des autorisations se définissent comme suit : Etablissement de la carte d'artisan minier 10 000 F, renouvellement 20 000 F; autorisation d'exploitation artisanale des substances minières 30 000 F et renouvellement 50 000 F ; autorisation d'exploitation artisanale semi mécanisée 1 500 000 F, renouvellement 3 000 000 F ; autorisation d'ouverture d'un bureau d'achat et de commercialisation des substances minières vaut 750 000 F et le renouvellement 1 250 000 F.

Autorisation	Formalités	Montant à payer (FCFA)
carte d'artisan minier	établissement	10 000
	renouvellement	20 000
exploitation artisanale des substances minières	autorisation	30 000
	renouvellement	50 000
exploitation artisanale semi mécanisée	autorisation	1 500 000
	renouvellement	3 000 000
ouverture d'un bureau d'achat et de commercialisation des substances minières	autorisation	750 000
	renouvellement	1 250 000

L'artisanat minier est également assujéti à une fiscalité superposée entre les impositions de droit commun (revenus sur salaire, impôt sur le revenu) et les prélèvements spécifiques (redevance superficielle annuelle, l'artisanat minier traditionnel, l'artisanat semi mécanisé, la taxe ad valorem).

La deuxième présentation partagée entre CED et RELUFA a permis de démontrer l'importance de la transparence dans l'ASM et l'impact des initiatives de transparence à l'instar de l'ITIE et le SNPK. Si le PK ne s'intéresse qu'à la traçabilité du diamant de son lieu d'extraction jusqu'à la commercialisation, l'ITIE quant à elle s'intéresse à toutes les informations qui circulent le long de la chaîne de valeurs des industries extractives. Les deux processus contribuent à terme à la réduction de la corruption dans le secteur en s'assurant la publication des montants versés par chaque exploitant. Cette nécessité de gouvernance et de transparence dans le secteur minier a été réaffirmé par la Loi N°2016/017 du 14 Décembre 2016 portant Code minier du Cameroun. C'est ainsi que des comités locaux ITIE et les bureaux d'achats ont été délocalisés au niveau local.

La troisième présentation nous a permis de comprendre qu'il était difficile d'entrevoir une cohabitation entre la petite et la moyenne ou la grande mine. Toutefois, une relation d'affaire pourrait être possible dans deux cas de figure : Que la petite mine s'intéresse aux produits autres que le fer lorsqu'elle opère dans les limites du permis de la moyenne ou la grande mine ou dans la mesure où elle pourrait revendre sa production au groupe industrielle. Si une petite mine est titulaire d'un permis géographiquement proche de la moyenne ou la grande mine, cette position lui permettra d'éviter certaines charges liées au traitement et au conditionnement avant la commercialisation.

La quatrième et dernière présentation du panel a permis de découvrir le PRECASEM comme un cas pratique de renforcement de la gouvernance locale dans le secteur minier. Cette structure a aidé à la formalisation du secteur dans les Régions du Sud et à de l'Est à travers les coopératives. Elle a facilité la légalisation des organisations minières, l'accès aux sources de financement interne et externe et l'amélioration des performances techniques des coopératives minières. Sur la base du diagnostic organisationnel et fonctionnel des organisations minières, les actions ci-après ont été identifiées et mise en œuvre: élaboration des modules de formation et exécution des actions de renforcement des capacités; accompagnement à l'organisation et à la formalisation des artisans; accompagnement à l'accès au micro financement; développement d'un environnement socioéconomique propice; bonne gestion des retombées issues de l'exploitation minière et une bonne prise en compte des contraintes environnementales liées à l'activité.

A l'issue des présentations et de la séance de questions-réponses, nous pouvons retenir que la taxe ad valorem correspond à la valeur « carreau mine » et selon la loi des finances 2015, elle est collectée par le MINFI à travers la DGI et gérée par une autre cellule et non par le FEICOM comme le souhaite certaines collectivités locales décentralisées. La collecte en nature de la taxe pose le problème de comptabilisation par le service des impôts et la DGI attend l'aboutissement d'un travail qui est en train d'être fait pour résoudre ce différent. Au cas où un exploitant minier trouve un minerai qui ne figure pas sur la liste de ceux qu'il a l'autorisation d'exploiter, il se doit de contacter le MINMIDT pour le signaler. PRECASEM doit consolider les acquis du précédent projet avant d'envisager la mise en œuvre d'autres actions. Il doit également instituer une franche collaboration avec le CAPAM dans le cadre de l'appui aux activités minières.

TROISIEME SESSION: Gestion intégrée des ressources minières, témoignages des acteurs de terrain

Ce panel était animé par Gilles Etoga de WWF. Elle comprenait 3 présentations :

N°	Thématique	Intervenant
1	Etat des lieux du secteur minier dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua	Justin Chekoua FODER
2	Processus de collecte, transfert et gestion des redevances minières dans le cadre du processus de décentralisation	Aboubakar KOMBO Maire de Meiganga
3	Protection de l'environnement et réhabilitation des sites miniers : place des collectivités locales décentralisées	Michel MADA Maire de NGOURA



Le panel de la troisième session

La première thématique du panel était basée sur la présentation d'une étude réalisée par le FODER dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua. Il ressort de cette étude que

les autorités administratives, municipales et traditionnelles, les responsables du MINEPDED et du MINMIDT au niveau départemental et des arrondissements n'ont pas d'informations sur le nombre d'autorisation d'exploitation artisanale en cours de validité, les détenteurs des AEA et les entreprises en activité ; les mairies ne perçoivent pas les taxes ad valorem ; 86 % des artisans miniers interviewés vendent leur production d'or aux collecteurs et 14 % au CAPAM ; qu'il y a une absence de cadre de dialogue entre les acteurs locaux et les entreprises minières ; à l'exception de l'entreprise AKA Mining, aucune autre entreprise de secteur artisanat mécanisé n'a réalisé les actions sociales de manière volontaire.

La deuxième thématique pose les problèmes de collecte, de transfert et de gestion des redevances minières en termes de différence entre la quantité de minerais déclarée mensuellement par le CAPAM et celle connue par les maires et qu'une partie de cette redevance minière est utilisée par le CAPAM pour la réalisation des projets sociaux dans les communautés riveraines en lieu et place des collectivités locales. Les maires des communes de Batouri, Bétaré-Oya, Ngoura et Meiganga ont adressé des correspondances au MINFI et au MINMIDT pour le transfert des redevances minières à leurs communes respectives, ces derniers n'ont pas eu de suite favorable à leurs correspondances. Toutefois, elles souhaitent clarifier la procédure de collecte et d'affectation des redevances minières ; de clarifier l'utilisation et la gestion des 10 % dans la taxe ad valorem prévus pour les populations riveraines.

Dans la même perspective, la troisième thématique de ce panel présente également les problèmes environnementaux et les conséquences générés par l'exploitation minière artisanale. Il s'agit entre autres de la pollution des eaux et la destruction des cours d'eau; la destruction des forêts, des infrastructures (ponts et routes) et des cultures sans aucune compensation ; la non-implication des autorités municipales dans le processus d'attribution des sites d'exploitation et le suivi des activités minières ; l'absence de collaboration directe entre les entreprises et les mairies doublées d'un trafic d'influence alors que la loi ne confère pas aux mairies le contre-pouvoir sur la gestion des ressources minières.

Au terme des présentations et quelques séries de questions réponses entre les participants et les panelistes, il résulte des échanges que les projets réalisés dans les zones d'exploitation minière sont des marchés publics qui émanent des besoins des populations

à la base et non ceux du CAPAM ; le nouveau code minier instruit la confidentialité de certaines informations dans l'exploitation minière. Toutefois, la chaîne du secteur minier a besoin d'un renforcement en gouvernance et de clarté dans la gestion de la fiscalité minière entre les mairies et les populations riverains.

QUATRIEME SESSION: contributions à l'amélioration de la politique minière au Cameroun

Ce panel de cinq communications était animé par Honore NDOUMBE de l'ITIE :

N°	Thématique	Intervenant
1	Formalisation du secteur minier artisanal et à petite échelle	Joseph MEBENGA CAPAM
2	Protection des droits des communautés riveraines et artisans miniers	Ulrich DIKOR CREADEV
3	Gestion de l'environnement : place des EIES et de la notice environnementale	SAIDOU SIDIKI MINEPDED
4	Secteur minier artisanal et à petite échelle et les zones protégées dans le paysage TRIDOM	Constatin ITOE Conservateur/Ngoyla
5	Exploitation artisanale de l'or dans les arrondissements de Ngoyla et de Mintom : Facteur de vulnérabilité pour la forêt et les populations riveraines face aux changements climatiques	Josias NGUE Etudiant/stagiaire WWF

La première présentation de ce panel était consacrée à la formalisation du secteur minier artisanale et à petite échelle. Joseph MEBENGA son présentateur estime que près de 90% des activités de ce secteur s'exercent dans l'informel rendant l'artisanat minier vulnérable et causant de pertes énormes à l'Etat du Cameroun. C'est pour combler ce gaps que le CAPAM a été créé par arrêté N° 064/PM du 25 juillet 2003 dans le but de promouvoir et développer l'artisanat minier, à travers un encadrement institutionnel et réglementaire. Il a ensuite fait une présentation des actions déjà entreprises en vue de formaliser ce secteur, avec ses implications économiques, sociales, financières et politiques. Il a enfin recommandé la création d'une plateforme permanente des acteurs intervenant dans la chaîne de l'artisanat minier.

DIKOR Ulrich du CREADEV a tout d'abord expliqué son travail dans le cadre de la protection des droits des communautés riveraines et le développement des localités. Il a poursuivi par une présentation détaillée des droits des communautés riveraines, des artisans indépendants et des employés exerçant dans les entreprises d'exploitation semi-

mécanisée. Dans son propos, il a fait des observations qui ont permis d'appréhender les absences dans les droits à la santé, à l'éducation... Il a conclu en faisant appel à une collaboration multisectorielle et pluri-acteurs ainsi qu'un recadrage du texte d'application de la loi minière afin qu'il s'adapte mieux aux réalités de terrain.

Saidou SIDIKI de la Délégation Régionale du MINEPDED de l'Adamaoua a fait l'économie des différents types d'évaluation environnementale en vigueur au Cameroun, le processus de réalisation de chacune d'elles ainsi que les parties engagées dans chaque processus. Les participants ont pu appréhender l'intérêt et les avantages d'une évaluation environnementale avec ses différentes phases que sont le cadrage, la réalisation, participation du public, la surveillance, le suivi, et enfin la fermeture. Il a projeté et expliqué le tableau synoptique de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES). En fin, il a rappelé à l'assistance, l'importance de changer nos comportements afin de mieux s'adapter aux changements climatiques.

Le Conservateur de la Réserve de Faune de Ngoyla a présenté les menaces de l'exploitation minière dans le massif forestier de conservation dont il a la charge. On peut citer entre autres: la destruction des couloirs des migrations des éléphants ; la déforestation et la dégradation des forêts ; la pollution des écosystèmes ; le braconnage des espèces fauniques y compris les espèces emblématiques telles que l'éléphant et le gorille. Il a également évoqué les risques liés aux conditions de vie des populations.

Pour Josias NGUE, étudiant chercheur au WWF, les arrondissements de Ngoyla et de Mintom comptent plus de 22 chantiers d'exploitations artisanales d'or qui rendent la forêt et les populations vulnérables aux changements climatiques. Cette activité engendre plusieurs risques : la déforestation et la dégradation des forêts ; la pollution des écosystèmes ; le braconnage et la fragmentation des habitats de la faune ; les risques liés aux conditions de vie et au travail des orpailleurs. Toutefois, certaines solutions ont été présentées à savoir: l'enregistrement des chefs chantiers suivant les dispositions de la loi 2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier ; la sensibilisation des populations pour la protection de la flore et de la faune ; la conscientisation des orpailleurs sur l'importance de l'hygiène individuelle et collective.

Au terme des présentations, nous pouvons retenir qu'il y a une avancée considérable dans le nouveau code minier qui interdit l'exploitation minière dans les aires protégées.

Il en est de même de l'obligation de réaliser une notice d'impact environnementale pour réduire les effets néfastes de l'exploitation minière artisanale. C'est ainsi qu'il a été mis à la disposition des participants les étapes à suivre pour la réalisation d'une NIE. Dans le cadre de ses missions, le MINEPDED veille à une exploitation durable et impose des amendes aux exploitants en cas de non-respect des cahiers de charges en matière environnementale. En attendant la promulgation des textes d'application de la nouvelle loi, ce secteur reste assujéti à l'ancienne loi minière.

III. VISITE DE TERRAIN

Deux groupes ont été constitués pour la visite de terrain qui s'est déroulée respectivement dans un chantier d'exploitation semi-mécanisée au village MALI et dans un site d'exploitation manuelle à Betare Oya centre.

Au terme de la visite de terrain qui s'est déroulée au deuxième jour de l'atelier à savoir le 11 mai 2017, les deux groupes ont restitués l'essentiel de leur visite de terrain.

3.1. Compte rendu de la visite de terrain du Groupe 1

Composition du groupe

Président : Honorable DANATA

Rapporteur :

Introduction

L'atelier d'échange sur la politique nationale pour la promotion d'un secteur minier artisanal et à petite échelle durable au Cameroun a servi de justificatif à la visite de terrain sur un site d'exploitation artisanale d'or dans la ville de BETARE OYA. L'accueil et l'encadrement de Monsieur le Sous-préfet couplé par l'hospitalité exceptionnelle de Monsieur le Maire ont permis à l'équipe 1 conduite par l'Honorable DANATA de:

- comprendre l'activité;
- échanger avec les acteurs ;
- recevoir quelques doléances des populations ;
- prodiguer quelques conseils pratiques aux artisans.

Description du milieu

Dans le quartier KPAWARA de l'Arrondissement de BETARE, se trouve un site d'exploitation artisanale d'un filon de quartz minéralisée en or donc la direction est N-S.

De son nom de baptême KAÏ, le site est peuplé à majorité des camerounais (environ 1000), et des étrangers notamment les centrafricains, les maliens, les nigériens et les sénégalais (environ 500). L'activité économique associée à exploitation de l'or est menée majoritairement par les Mbororo qui en dehors du petit commerce (vente de cigarette, de boisson et viande à la braise), se livrent à l'activité de collecte de l'or extrait des pierres. L'habitat qui se développe sur les flancs de la colline prêt de l'exploitation, est traditionnel formé de paille et bâche dépourvu de WC.



La chaîne de production artisanale d'or dans le site de Kpawara

Etat des lieux

Présentation de l'activité

- a) Chef Chantier (propriétaire coutumier du site) perçoit un pourcentage en gravier (quartzite) extrait auprès des artisans-casseurs de pierres ;
- b) Les artisans-casseurs de pierres (12 groupes de 5 personnes par groupe) qui acquièrent l'espace auprès du chef chantier et vendent les pierres en bloc dans des sacs ;
- c) Les Artisans-acheteurs de pierres qui achètent les blocs de pierre dans les sacs BANGO (5000F /Sac) et les sacs de riz (20 000 à 25000) auprès des artisans casseurs ;
- d) Les Artisans concasseurs qui concassent puis criblent les blocs des artisans acheteurs moyennant une paie de 1000F le sac ;
- e) Les Artisans-opérateurs de machine à écraser de pierres issues du concassage qui écrasent à 2000 F le sac BANGO toujours pour le compte de l'artisan acheteur ;
- f) Les Artisans-laveurs qui sont en réalité l'ensemble de la chaîne (tout le monde lave) ;

- g) Les collecteurs du produit fini achètent le gramme d'or à 13 000F toutefois, le prix ne reste pas figé.



Echanges entre la délégation et les membres de la communauté

Compte-rendu des échanges avec les communautés

Des différents échanges et de la concertation publique, il ressort que:

- le nom du chantier c'est BEZERTIKO;
- le chef chantier s'appelle SAMBO Samuel;
- le chantier a été ouvert à décembre 2016;
- l'effectif estimé est de 1 500 personnes dont les 2/3 sont de nationalité camerounaise et 1/3 d'autres nationalités telles que les Centrafricains, les Maliens, les Nigériens et les Sénégalais;
- la production diminue au fil de l'exploitation ;
- l'activité est difficile et demande une dépense d'énergie considérable;
- certains pratiquent l'artisanat minier comme seule activité génératrice de revenus;
- d'autres par contre financent d'autres activités telles que l'agriculture avec l'argent tiré de la vente d'or tant entendu que l'or donne l'argent plus rapidement;
- il n'existe pas d'organisation particulière pour gérer les problèmes de santé;
- les relations entre les camerounais et les étrangers sont bonnes, toutefois certains étrangers (centrafricains) se livrent à des excès, à la violence au mépris des consignes du Chef chantier;
- Le chef chantier risquerait d'abandonner le puits par les artisans car après l'activité il y aura dispersion des artisans;
- le Sous-préfet a précisé à l'assistance que l'Etat à travers le PGES du projet Lom Pangar apporte son assistance technique et financière aux communautés

pour promouvoir l'agriculture et la pêche (plusieurs GIC et Coopératives ont été créés à cet effet;

- les artisans sont hostiles à la venue de chinois ou de tout autre potentiel acheteur car ils estiment que « c'est une fierté national d'exploiter notre propre site »;
- le respect de l'environnement est la chose la moins partagée dans le site (pas de méthode de collecte des déchets, pas de WC, l'usage du mercure pendant l'affinage de l'or etc;
- les enfants sont présent sur le site, les creuseurs sont confrontés aux risques d'ensevelissement par la terre, les artisans exposés à la poussière n'ont pas de cache nez;
- Inhalation des vapeurs chargées en mercure par les collecteurs et les vendeurs;
- les maladies les plus récurrentes sont le rhume et le mal au niveau de la ceinture rénale ;
- On a déjà enregistré de nombreux cas d'accident dans le puits avec des morts et un blessé grave.

Constats

Quelques constats négatifs:

- la profondeur du puits est de plus de 10 mètres au détriment de la réglementation ;
- les creuseurs et les personnes présent dans le puits sont exposés au risque permanent d'accident;
- le type d'habitat et le manque de WC poussent les artisans et les membres de la communauté à déféquer partout les exposant au risque d'épidémie;
- les artisans ne disposent pas d'équipement de protection individuelle (EPI);
- le Chantier produit une quantité importante de déchets non collectés et déversés dans la nature;
- le lit de la rivière sous-jacente est utilisée pour laver le sable minéralisé;
- L'usage du mercure et sa mauvaise manipulation ;

Quelques constats positifs:

- les artisans ont opté pour la réalisation d'un bac étanche pour le lavage du sable;
- le travail est hiérarchisé (chacun à son importance dans la chaîne);

Doléances des communautés

Quelques doléances ont été formulées par les communautés au nombre d'elles :

- besoin d'une aide au niveau du décapage et de la restauration;
- besoin de plus de bacs étanche pour le lavage;
- besoin de sécurisation du site face aux chinois et surtout d'ALI BACHIR qui menace de leur arracher la parcelle et la vendre aux chinois.

Quelques pistes de réflexion

- Que peut être le rôle de la mairie dans la gestion des déchets et de l'hygiène dans un site artisanal?
- Quel rôle peut jouer le CAPAM dans la canalisation de l'or sorti de ce nouveau chantier artisanal?
- la profondeur édictée par le nouveau code minier peut-elle refléter la réalité sur le terrain en terme d'exploitation artisanale des filons qui vont à une profondeur de plus de 10 mètres ;
- les artisans miniers ont-ils une connaissance de la législation et des textes réglementaires en matière d'exploitation minière?
- Après l'exploitation, les artisans auront ils la même motivation pour la restauration que lors de l'ouverture du puits?

3.2. Compte rendu de la visite de terrain du Groupe 2

Composition du groupe

Présidente : Mme OMGBA Balbine Pascaline / CAPAM

Rapporteurs :

- Mr ONDING ETEME François, PRECASEM
- Mme BA'ANE Marie, APIFED
- BOUO Yanne Charles, photographe /MINMIDT Est
- NDOEDJE Michel / Fusion Nature

Membres : Une trentaine de personnes



Accueil par les femmes dynamiques de Mali avant les échanges avec la communauté

Situation

Le site visité se situe au village MALI par Bétaré-Oya à 175 kilomètres de Bertoua. C'est une ancienne localité minière qui connaît les activités artisanales depuis l'époque des indépendances. Elle connaît une évolution vers l'activité semi-mécanisée depuis 2007.

La visite en elle-même s'est déroulée en 3 phases :

- Visite d'un chantier en cours d'exploitation appartenant à la société SCEM appartenant à M. OUMAROU SANDA,
- Visite d'un chantier achevé et abandonné par les Chinois ;
- Entretien avec la communauté dans la salle communautaire de la chefferie de MALI

Quelques constats faits sur le terrain lors de la visite

- La population du village Mali est cosmopolite avec un fort dynamisme des femmes organisées en association ;

- Les abords des cours d'eau font l'objet d'une exploitation compétitive entre les activités agricoles des riverains, l'octroi des AEA et l'approvisionnement en eau de consommation ;
- Absence des marqueurs traduisant une installation ancienne des populations dans la zone à l'instar des tombes ;
- Terroirs caractérisés par de faibles indicateurs de mise en valeur (champs agroforestiers, agricoles, étangs piscicoles, etc.)
- Difficulté à reconnaître le lit des cours d'eau ;
- Dépravation des mœurs caractérisée par l'ivresse de la population aussi les hommes que les femmes ;
- Raréfaction des zones vierges dévolues à l'exploitation minière.

Informations collectées

SCEM est une entreprise camerounaise impliquée dans l'exploitation artisanale semi mécanisée depuis 2011 dans les localités de Batéré-Oya, Colomine et Batouri. L'exploitation actuelle est un nouveau passage sur des poches considérées moins productives lors des précédents passages sur les 4 hectares octroyés et encore en cours de validité. L'exploitation est alluvionnaire et à ciel ouvert. Le personnel est essentiellement constitué de temporaires sur les 17 employés que compte la société dont une femme.

Une seule pelle fonctionnelle qui excave et charge en même temps, avec deux machines de lavage et plusieurs épaves d'équipements d'exploitation abandonnées. L'épaisseur du stérile varie de 3 à 4 mètres avec une épaisseur de gravier minéralisé de 0,5 mètre. L'espace excavé est de 5 x 60 mètres avec deux bacs de décantation. La base vie est installée à Bétaré Oya, ce qui ne permet pas d'apprécier les activités de traitement des minerais. La structure effectue 3 lavages par semaine avec une production s'estime entre 30 à 35 grammes par lavage, soit près de 400 grammes par mois.



Exploitation minière semi-mécanisée et son impact sur l'environnement

Quelques constats faits dans le cadre de l'environnement, hygiène et santé :

- Une forte pollution des eaux les rendant impropres à la consommation du fait de leur forte teneur en particules (boueuse, colorée) mais aussi en produits chimiques divers utilisés lors du traitement des minerais ;
- Une dégradation significative du paysage du fait de l'abandon du site sans réhabilitation avec des trous béants, la déforestation, les érosions diverses ;
- Le risque élevé de maladies liées à l'eau du fait d'une absence d'accès à l'eau potable. Les risques d'accident liés aux trous abandonnés pouvant entraîner des noyades, des chutes et des effondrements ;
- Un faible accès aux ressources halieutiques ;
- Appréciation très négative de l'activité minière semi-mécanisée par les riverains du fait de son très faible impact socio-économique : faible utilisation de la main d'œuvre local, destruction des champs agricoles des riverains sans indemnisation, exploitants miniers ; couverts par les autorités au détriment des communautés ;
- Mépris des populations locales par les exploitants miniers ;
- Difficulté d'accès aux zones d'activité agricole des populations ;
- Absence totale d'initiatives de développement résultant des activités minières ;
- Risque élevé d'accidents par chute des élèves de l'école située à proximité des trous ;
- Exploitation du *Warap* ou *Nguéré* par les communautés après le passage des machines ;
- Relâchement des activités agropastorales à cause de l'activité minière qui procure des revenus immédiats ;
- Mauvaise collaboration entre les riverains et les exploitants miniers ;
- Absence de réalisations des œuvres sociales ;
- Refus des employés du chantier de porter les équipements de sécurité ;
- Une forte dynamique des femmes organisée en association.

Au terme de la visite, l'équipe fait les recommandations suivantes :

- Restauration des espaces cultivables aux communautés locales à travers la réhabilitation des sites en y mettant la terre arable au-dessus ;

- Développement des programmes d'éducation, de sensibilisation et d'appui technique et logistique au développement socio-économiques autour des sites d'exploitation minière.

IV. TRAVAUX DE GROUPE

Quatre groupes ont été constitués pour travailler en commission autour des thématiques suivantes :

- Cadre institutionnel et politiques publiques de gestion du secteur minier artisanal et à petite échelle
- Participation des communautés locales et des collectivités locales dans les activités d'exploitation minière (ressources financières, sécurité alimentaire, santé, pollution, déforestation)
- Observatoire indépendante comme outil de suivi de la mise en œuvre des lois et réglementations dans le secteur minier et à petite échelle au Cameroun
- Formalisation du secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun

Le travail assigné aux groupes consistait à faire le brainstorming autour des problèmes qui se posent au secteur minier, de proposer les solutions mais aussi de présenter les acteurs qui pourraient être compétents pour résoudre les problèmes identifiés. Le tableau ci-dessous pourrait être utilisé à titre d'illustration.

Quels sont les problèmes qui se présentent dans le secteur	Quelles solutions envisagées pour résoudre ces problèmes (politique, pratique, Central, local)	Qui peut (peuvent) être compétents pour résoudre les problèmes (acteurs)



Les groupes de travaux en séance

Au terme des travaux en commission chaque groupe a fait la restitution en plénière des résultats du travail de groupe. La restitution des travaux a donné les résultats suivants :

4.1. Restitution des travaux du GROUPE I

Composition du groupe :

Président : Honorable DANATA Paul

Rapporteur : AMBONO Guy Lebrun

Membres :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| 1. EBANA NGONO Louis | 5. TAWABO NGONGANG | 9. MAHAMAT Ahmat |
| 2. NDOUMBE NKOTTO
Honore | Joel | 10. FOTIE Herman |
| 3. MANAGA Guillaume | 6. KAMGA Justin | 11. ETOGA Gilles |
| 4. LANGA FOLLO | 7. WANIE Marcel | 12. MADA Michel |
| | 8. ONDING ETEME | 13. MOUYEMA Marius |

Quels sont les problèmes qui se présentent dans le secteur	Quelles solutions envisagées pour résoudre ces problèmes (politique, pratique, Central, local)	Qui peut (peuvent) être compétents pour résoudre les problèmes (acteurs)
Carte individuelle d'artisan (MINMIDT/DD, MINFI/ Impôts, Mairies, MINPEMESSA) Suivi/ Contrôle CAPAM, SNPPK	Création d'un Comité Intersectoriel de coordination de l'ASM	Services du Premier Ministre (SPM), OSC, ONG

Problème : Difficulté dans la coordination et non enregistrement au niveau des Mairies		
AEA Attributions (MINMIDT/DD, MINEPEDED, MINFI/ Impôts, Mairies, MINPEMESSA, détenteur du permis le cas échéant) Problème : Non enregistrement des artisans au niveau des Communes	Création d'un Comité Intersectoriel de coordination	SPM, OSC, ONG
Carrière artisanale Attribution : MINMIDT/ DD ; MINDCAF, MINATD, MINFI, Communes		
Carrière artisanale semi-mécanisée Attribution : MINMIDT/ DD (Ministre, MINDCAF, MINATD, MINFI, Communes		
AEA semi mécanisée Attributions (Ministre des Mines, MINEPEDED, MINFOF, éventuellement le PRC) Problème : attribution des titres dans les aires protégées (implication du MINFOF), inefficacité des contrôles et faible application de la réglementation en vigueur	Création d'un Comité Intersectoriel de coordination	SPM, SC, ONG, Forces de maintien de l'ordre, MinJustice, MINFOF
Carte Individuelle de Collecteur Attribution : (MINMIDT/ DR, MINFI/INFO) Suivi et contrôle Brigade Régionale de contrôle des activités minières, MINMIDT/DD, SNPPK Problèmes : faible formalisation des collecteurs et absence d'associations de collecteurs	Création d'un Comité Intersectoriel de coordination	SPM, OSC, ONG
Autorisation d'ouverture d'un bureau d'achat Attribution : MINMIDT/Ministre, MNFI Suivi et contrôle : Brigade Régionale, SNPPK, CAPAM	Création d'un Comité Intersectoriel de coordination	SPM, SC, ONG

Problèmes : fiabilité des données enregistrées dans les bordereaux, absence d'un regroupement des bureaux d'achats		
L'autorisation d'ouverture d'une unité de fusion Attribution : Ministre des Mines, MINSANTE, MINTRAVAIL et Sécurité Sociale Suivi et contrôle : Brigade Régionale, DD mines, CAPAM	Création d'un Comité Intersectoriel de coordination	SPM, SC, ONG

4.2. Restitution des travaux du GROUPE II

Composition du groupe :

Président : Mr DIKOR ULRICH / CREADEV

Rapporteurs :

- Mme BA'ANE Marie / APIFED
- Mr KEVIN FUNOH / CAPAM

Membres :

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| 1. NDODJE Michel | 6. AMOUGOU Victor | 11. EWEKI DINDE maxime |
| 2. ABOUBAKAR KIMBO | 7. MOHAMED NOCTAR | 12. NGANGAM Christophe |
| 3. BOUM Rodolphe | 8. MBA Victorien | 13. TATIEN Felix |
| 4. Abbé AYISSSI | 9. SAIDOU SIDIKI | 14. MONGONDJI Yvette |
| 5. BOUO YANNE Charles | 10. KONDA SAMELEU André | |

QUELS SONT LES PROBLEMES QUI SE PRESENTENT DANS LE SECTEUR	SOLUTIONS ENVISAGEES POUR RESOUDRE LE PROBLEME (POLITIQUE,	QUI PEUT / PEUVENT ETRE COMPETENTS POUR RESOUDRE LES PROBLEMES (ACTEURS)
Absence de consultation des communautés et des communes	– Implication des communautés et des communes dans le processus d'attribution et de délimitation des AEA	– MINMIDT – Autorité administrative
	– La délivrance de tout titre devrait être conditionnée par l'information et la consultation préalable du Maire territorialement compétent et de la communauté ;	– MINMIDT
	– Mise à dispositions des communes et des communautés de la liste de toutes les	– MINMIDT

	informations à rendre publique dans le secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> – tous les sectoriels concernés – CTD – OSC
L'information relative aux caractéristiques du titre n'est pas mise à la disposition des communautés et des communes	– Publication préalable du projet de titre au niveau des communes et des communautés concernées;	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT – MINEPDED
	– Transmission d'une copie de chaque titre aux communes et communautés concernées	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT
Perte des biens (champs, puits, etc.) Sans indemnisation et compensation	– Inventaire des biens avant délivrance de tout titre	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT – tous les sectoriels concernés
	– Information des communautés sur leurs droits et devoirs	<ul style="list-style-type: none"> – CTD – OSC – Média – Parlement
	– Indemnisation juste et rapide de toute destruction avant l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> – Exploitant
	– Encadrement technique et appui logistique et financier des communautés riveraines autour des activités socio-économiques alternatives	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT – tous les sectoriels concernés – CTD – OSC – CAPAM – OE
Ignorance des textes	<p>Vulgarisation des textes applicables dans le secteur minier par :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La mise à disposition des communes et des communautés, des textes ; * L'organisation des sessions d'explication et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> – tous les sectoriels – CTD – OSC – CAPAM – OE – Média – Parlementaires
Non appropriation des textes aux réalités locales	– Consultation des communes et communautés dans le processus l'élaboration des lois et textes minier	<ul style="list-style-type: none"> – parlementaires (Députés et Sénateurs) – OSC – MINMIDT – Sectoriels concernés
	– Adapter les lois et textes aux réalités de terrain	<ul style="list-style-type: none"> – Idem
Non accès aux retombées de l'exploitation minière	– Les communes et les communautés devraient être impliquées dans tout le processus de prélèvement, de reversement et de redistribution des impôts et taxes liés à l'exploitation minière	<ul style="list-style-type: none"> – MINFI – MINMIDT – Communes – MINEPDED

	<ul style="list-style-type: none"> – Laisser toujours copie des documents relatifs aux différentes transactions aux communes et communautés concernées 	<ul style="list-style-type: none"> – MINFI – MINMIDT / CAPAM
	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition de l'arrêté conjoint MINMIDT – MINFI dans le cadre de la gestion de la Redevance Minière 	<ul style="list-style-type: none"> – MINFI – MINMIDT / CAPAM – MINATD
	<ul style="list-style-type: none"> – Toujours dresser les états de toutes les taxes et redevances dues aux communes et les mettre à leur disposition à temps ; 	<ul style="list-style-type: none"> – MINFI
Procédures lourdes et complexes	<ul style="list-style-type: none"> – Rapprochement des centres de prise des décisions aux lieux d'exploitation ; – Réduction des coûts d'obtention des AEA ; – Prolonger la durée de validité des cartes des artisans ; – Tout dépôt d'un dossier ou d'une demande devrait faire l'objet d'un récépissé ; 	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT – MINEPDED
Prise de décisions top-bottom	<ul style="list-style-type: none"> – Implication des communautés et des communes dans le processus de prise de décisions 	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT – tous les sectoriels concernés – CTD – OSC – CAPAM – OE
Manque d'encadrement des communes et communautés	<ul style="list-style-type: none"> – Développement d'un programme national pluri-acteur de promotion de l'artisanat minier en faveur des communes et communautés 	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT – tous les sectoriels concernés – CTD – OSC – CAPAM – OE
Conflits de titres d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> – Implication des communautés et des communes dans le processus d'attribution et de délimitation des AEA 	<ul style="list-style-type: none"> – MINMIDT
Absence de collaboration entre les artisans miniers et les communes	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'une plateforme locale 	<ul style="list-style-type: none"> – CTD – OSC
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> – Tout paiement doit faire l'objet d'une quittance ; 	<ul style="list-style-type: none"> – MINFI – MINMIDT
	<ul style="list-style-type: none"> – Respect des taux homologués ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Idem
	<ul style="list-style-type: none"> – dénonciation des mauvaises pratiques ; – 	<ul style="list-style-type: none"> – Artisans – CTD – OSC – Communautés
	<ul style="list-style-type: none"> – Application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> – MINJUSTICE – MINEPDED – MINMIDT
	<ul style="list-style-type: none"> – Observatoire ????? 	

4.3. Restitution des travaux du GROUPE III

Composition du groupe :

Présidente : KEMBOU née NGOUAJIO Lydie

Rapporteur : ETOGA Eric

Membres :

- | | | |
|------------------|---------------------|-----------------------------|
| 1. KOIKE André | 6. ADAMOU Iya | 11. HOFFMAN J |
| 2. NDAMBA André | 7. MOUENGUE Massoma | 12. TAKANG John |
| 3. NONGNI Mathew | 8. TATIEN W. Felix | 13. ITOE Constantine |
| 4. SAÏDOU Sidiki | 9. OUDOOU Aboubakar | 14. OMGBA Balbine Pascaline |
| 5. MADA Michel | 10. SEBEN Bako | |

Définition : L'Observation Indépendante (OI) peut être défini comme le suivi de la légalité des activités minières

Identification des problèmes

- L'exercice de l'activité sans détention des autorisations d'exploitation, des cartes d'artisan ou de prospecteur ;
- Non-respect des limites des zones octroyées ;
- Utilisation des produits nocifs à l'environnement ;
- Non-respect des cahiers de charge (CCE, ACE, ...)
- Non publication des titres ;
- Utilisation du matériel inadéquat au titre minier ;
- Défaut de publication du cadastre minier ;
- Non-respect de la réglementation relative au travail (affiliation à la CNPS, respect des mesures de sécurité) ;
- Non-respect des droits des enfants ;
- Le travail de nuit

Solutions

- Constitution en plateforme des différents observateurs ;
- Formation des observateurs sur les éléments de la légalité ;
- Contrôle et suivi de proximité ;
- Publication du cadastre minier et mise à disposition à toutes les parties prenantes ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des cahiers de charge ;

- Sensibilisation des employeurs et dénonciation auprès des services administratifs compétents ;
- Sensibilisation des parents pour le travail des enfants ;
- Sensibilisation des contrôleurs.

Les acteurs qui peuvent faire de l’OI ou contribuer à ces activités de suivi

- Les OSC ;
- Les communautés locales ;
- La Mairie ;
- Le MINJUSTICE ;
- SNPK ;
- L’ITIE

4.4. Restitution du GROUPE IV

Composition du groupe :

Président : TEKEM Serge

Rapporteur : MEYENA Monique

Membres :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|------------------------|
| 1. YADJI Gabriel | 5. Madiba Epanè Stéphane | 10. ABENA Alfred |
| 2. HOBI MBAGA
Phillippe | 6. Ngwara Dieudonne | 11. MBEI II Augustin |
| 3. OMBOLI Gaston | 7. Mara Jerome | 12. MESSINA EVA |
| 4. SIRGO Honore | 8. OLAPHE Augustin | 13. Daplouma Stephanie |
| | 9. MEBENGA ETOUDI | 14. ONDOUA ONDOUA G |
| | | 15. NOAH Xavier Herve |

Problèmes du secteur	Solutions envisagées	Acteurs à la résolution
Non-conformité et Ignorance des artisans sur la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des artisans ; ➤ Vulgarisation des textes réglementaires ; ➤ Accompagnement des artisans 	Administrations concernées, la société civile ; les artisans
Caractère nomade	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délimitation des zones d’activités artisanales ; 	Administrations concernées, la société

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation et structuration des groupes d'artisans ; ➤ Création des activités génératrices des revenus 	civile ; les artisans, microfinances
Faible collaboration entre les administrations concernées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une plateforme de collaboration des administrations concernées ; ➤ Echanges et partage d'informations entre administrations ; ➤ Renforcement des capacités des différents acteurs 	Administrations concernées, la société civile ; les artisans
Absence de sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation des artisans en mutuelle ; ➤ Souscription et cotisation (volontaire pour les artisans) à la CNPS ; ➤ Sensibilisation des artisans au port des EPI ; 	Administrations concernées, la société civile ; les artisans, microfinances, CNPS
Non réhabilitation de l'environnement après l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en valeur des sites exploités ➤ Réaménagement de l'environnement ➤ Fermeture des trous ➤ Reboisement de l'environnement 	Administrations concernées, la société civile ; les artisans
Non transparence dans la gestion de la quote part des populations riveraines	Mise en place d'un comité de gestion de cette quote part	Administrations concernées, la société civile ; les artisans
Cout élevé de la formalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction des couts relatifs aux AEA et ASM ; 	Administrations concernées, la société civile ; les artisans

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Facilitation des procédures d'acquisition des titres miniers 	
Concurrence déloyale des prix de canalisation sur le terrain	Création d'une caisse de stabilisation des prix des produits miniers	Administrations concernées, la société civile ; les artisans
Présence et travail des enfants sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des parents sur les dangers encourus par leurs enfants ; ➤ Appui à l'insertion professionnelle de ces enfants 	Administrations concernées, la société civile ; les artisans
Usage des produits nocifs à la santé et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des artisans miniers sur l'usage dangereux de ces produits ; ➤ Réglementer l'acquisition de ces produits nocifs ; ➤ Mise en pratique des règlements susmentionnés 	Administrations concernées, la société civile ; les artisans
Mauvaise gestion des revenus financiers par les artisans	Sensibilisation des artisans miniers sur la gestion de leurs revenus	Administrations concernées, la société civile ; les artisans

Au terme de la restitution des travaux de groupe en plénière, plusieurs observations ont été faites par les participants parmi lesquelles :

- Le secteur minier artisanal et semi mécanisée évolue en marge de la réglementation en vigueur et surtout de la réglementation environnementale ;
- Les collectivités locales décentralisées ne sont pas suffisamment impliquées dans les opérations de l'activité minière artisanale et à petite échelle ;
- Le secteur minier artisanal fait l'objet d'un trafic d'influence et d'abus de certaines élites, des autorités et des exploitants, ce qui affecte les droits des communautés locales et les artisans miniers.

Et unanimement les recommandations suivantes ont été retenues :

- L'état doit doter le CAPAM des ressources financières, humaines et matérielles adéquates enfin qu'il assure sa mission première qui est l'appui et l'encadrement de l'artisanat minier ;
- Le MINEPDED doit se réappropriier ses missions régaliennes de contrôle et surveillance environnementale ;
- Les collectivités locales doivent être impliquées dans l'attribution des titres d'exploitation, la surveillance et la gestion environnementale.

V. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture était ponctuée par deux allocutions des organisateurs de l'atelier respectivement par FODER et WWF avant le discours de clôture de MINEPDED. Auparavant, un communiqué final sanctionnant les travaux a été présenté, amendé et approuvé par l'ensemble des participants en tant que feuille de route convenue pour le développement d'une stratégie nationale du secteur minier artisanal et à petite échelle.

ANNEXES

- Communiqué final
- Liste de présence de l'atelier
- Tableau synoptique de mise en œuvre du PGES



**ATELIER D'ÉCHANGES SUR LA POLITIQUE NATIONALE
POUR LA PROMOTION D'UN SECTEUR MINIER ARTISANAL
ET A PETITE ECHELLE (ASM) DURABLE AU CAMEROUN**

COMMUNIQUE FINAL

Hôtel MANSA, Bertoua, Cameroun

10 -12 mai 2017

Du 10 au 12 mai 2017, s'est tenu à l'Hôtel MANSa de Bertoua, l'atelier d'échanges sur la politique nationale pour la promotion d'un secteur minier artisanal et à petite échelle (ASM) Durable au Cameroun.

Conjointement organisé par Forêts et Développement Rural (FODER) et World Wild Fund for Nature (WWF), l'atelier avait pour objectif de créer un consensus sur un nouvel agenda de changement et de développement durable pour tirer parti des futures réformes politiques dans le secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun.

L'atelier a connu la participation des responsables des administrations et organisations suivantes:

- Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
- Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
- Ministère des Finances à travers la Direction Générale des impôts
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère des Affaires sociales
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère des forêts et faune
- Ministère du travail et de la sécurité sociale
- Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
- Ministère de la justice
- Des parlementaires
- Les communautés riveraines
- CAPAM
- PRECASEM
- ITIE
- Des collectivités locales décentralisées (mairies de Meiganga, Batouri, Betaré Oya, Ngoura, Yokadouma)
- Des organisations de la société civile (RELUFA, CED, CEFAID, APIFED, APED, CREADEV, Fusion Nature, CAÏD, CEPEDIC, ESA, Justice et paix,
- Des partenaires au développement (Banque Mondiale, GIZ)
- Les opérateurs économiques du secteur minier (CAMINEX, CMC, METALICON, LUO E LAN)

- Les artisans miniers

Les travaux se sont déroulés autour de cinq principales articulations :

- Cérémonie d'ouverture
- Les exposés
- Une visite de terrain
- Des travaux de groupe
- La cérémonie de Clôture

Au terme des travaux de groupe, les constats suivants ont été faits par les participants:

- Le secteur minier artisanal et semi mécanisée reste essentiellement informel
- Le secteur minier artisanal et semi mécanisée évolue en marge de la réglementation environnementale
- Une coordination insuffisante des différentes sectorielles intervenants dans le secteur
- Les collectivités locales décentralisées ne sont pas suffisamment impliquées dans les opérations de l'activité minière artisanale et à petite échelle
- L'accès à l'information concernant les autorisations d'exploitation artisanale, la production et les redevances minières ne sont pas accessible aux publics
- Le travail des enfants dans les chantiers miniers
- Les chevauchements entre les concessions minières, les aires protégées et des exploitations artisanales informelles
- Le trafic d'influence et abus sur les droits des communautés locales et les artisans miniers par certaines élites et exploitants
- La majorité des exploitations artisanale manuelle vont au-delà de 10 m en violation des prescriptions du nouveau code

Et unanimement les recommandations suivantes ont été retenues:

- Le CAPAM doit davantage travailler sur ses missions premières
- L'état doit doter le CAPAM des ressources financières, humaines et matérielles adéquate enfin qu'il assure sa mission première qui est l'appui et l'encadrement de l'artisanat minier

- Harmoniser les terminologies entre le code minier et l'arrêté du MINEPDED qui porte sur les différentes opérations assujetti aux études d'impact environnemental et social
- Le MINEPDED doit se réappropriier ses missions régaliennes de contrôle et surveillance environnementale
- Mettre sur pied une coordination des différentes sectorielles concernant les activités minières aux niveaux central et local
- Organiser des consultations publiques avant la délivrance de tous titres d'exploitation
- Rendre publics les titres miniers attribués au niveau central et local ainsi que les cahiers de charges conformément aux exigences de l'ITIE consacrées par le code minier du 14 décembre 2016
- Impliquer les collectivités locales dans l'attribution des titres d'exploitation, la surveillance et la gestion environnementale
- Accélérer le processus de transfert des redevances minières aux CTD et communautés locales
- Publier les montants transférés aux CTD
- Clarifier les modalités de gestion de la quote-part des riverains
- Former les acteurs de l'activité minière artisanale et semi-mécanisée sur gestion et la protection de l'environnement
- Suspender toutes activités d'exploitation artisanale et semi-mécanisée dans les aires protégées
- Spécifier les responsabilités de la société civile
- ITIE et PK doivent travailler en synergie
- Inventorier et indemniser les biens et les cultures des populations locales avant toutes exploitations
- Adapter les textes miniers aux réalités de terrain
- Assujettir toutes attributions de titres d'exploitation artisanale semi mécanisée à la délivrance d'un certificat de conformité environnemental
- Créer au sein du MINMIDT une cellule en charge du suivi environnemental et social
- Mettre en place une plateforme d'échange et de dialogue sur l'activité minière animée par WWF et FODER et de toute autre organisation
- Développer un programme national pluri-acteurs de promotion de l'artisanat minier

- Elaborer les textes d'application du code minier dans une logique participative, intégrant les sectorielles, les communautés locales, les CTD, les OSC et les partenaires au développement.

La cérémonie de clôture a été marquée par deux principaux points à savoir:

- La lecture et l'approbation du communiqué final
- Les mots de remerciements des organisateurs (WWF et FODER) et le discours de clôture du représentant du Ministre de l'Environnement, de la protection de la nature et du Développement Durable.

Fait à Bertoua, le 12 mai 2017

Les participants

Tableau synoptique de mise en œuvre du PGES

EVE	Impacts	Actions environnementales	Objectif de l'action	Tâches de l'action environnementale	Acteurs de l'action	Acteur de suivi	Coût (FCFA)	Calendrier	Indicateur de mise en œuvre
Air	Pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> -Arroser la voie d'accès à la carrière et la gravillonner ci possible ; -Doter le personnel de chantier en équipements de protection individuelle (EPI), plus précisément des lunettes et cache-nez ; -Entretenir régulièrement les véhicules et engins du chantier (vidanges et autres) ; -S'assurer de la qualité des produits pétroliers alimentant les machines ; -Eloigner les machines fonctionnant aux hydrocarbures des ateliers où l'on manipule de l'eau ; -Prescrire l'arrêt complet des moteurs pendant les chargements et déchargements ; -Entretenir régulièrement les groupes électrogènes (décalaminage etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la poussière et les fumées pendant le fonctionnement des véhicules et des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Si possible contrôle des éléments filtrants des véhicules et engins ; Prélèvement de l'eau et arrosage, - Maintenance régulière des équipements ; - Installer une signalisation chantier 	SINOHYDRO (promoteur)	MDC MINEPDED	PM	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la réalisation des travaux et l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - rapport d'inspection d'implantation d'un établissement classé ; - bons de commande des carburants ; - calendrier de suivi d'arrosage ; - panneaux de signalisations. - Nombre de cas de maladies pulmonaires enregistrés sur le chantier -Rapport de suivi environnemental
	Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> -Réduire la charge unitaire en utilisant des détonateurs électriques à micro retard -Enfermer les matériels bruyants dans des bâtiments ou les capoter ; -Port des oreillettes de protection acoustique ; -Eviter autant que faire se peut le cumul des effets sonores ; -Prescrire les travaux nocturnes ; -Veiller à ce que les moteurs soient en arrêt à la fin des travaux des engins ; -Prescrire l'arrêt complet des moteurs pendant les chargements de camions ; -Procéder à l'examen audiométrique périodique des travailleurs exerçant aux niveaux sonores élevés (85 db). 	<ul style="list-style-type: none"> - Minimiser les nuisances dues au bruit et aux vibrations 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation des détonateurs à micro retard. - Acheter des oreillettes de protection 	Promoteur	MDC MINEPDED	PM	<ul style="list-style-type: none"> Phase des travaux et d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi environnemental

Sol	Perturbation des propriétés physiques du sol et exposition de celui-ci à l'érosion	<p>-Éviter que les terres déblayées soient entraînées vers les drains naturels ;</p> <p>-Construire des ouvrages de stabilisation des talus (enherbement et reboisement).</p> <p>-Aménager les voies pour l'évacuation des eaux de ruissellement de manière à éviter l'érosion</p> <p>-Minimisation de la destruction du couvert végétal et réhabilitation du site après la fermeture de la carrière</p> <p>- Réaménagement des sols exposés dès la fin des travaux par ensemencement d'herbes</p> <p>- Régaler le site de tout amoncellement de déblais à la fin des travaux et remettre le site au mieux à son état initial</p>	<p>Protéger les sols contre l'érosion hydrique</p> <p>Et remettre le site à l'état initial</p>	<p>- Rechercher et collecter les plantes appropriées ;</p> <p>- préparer le terrain et planter les plantes puis assurer l'arrosage jusqu'à fixation.</p> <p>- Régaler de tous les lieux de dépôts de déblais et d'agrégats</p>	Promoteur	<p>MDC</p> <p>MINEPDED</p> <p>MINFOF</p> <p>MINMIDT</p> <p>CDSPGES</p> <p>Promoteur</p>	3. 000 000	Pendant et en fin d'exploitation de la carrière	Procès-verbal de constats
Sol (suite)	Pollution du sol	<p>-Récupérer toutes les pièces de rechange, les huiles de vidange et les mettre à la disposition des structures spécialisées et agréées pour leur recyclage ;</p> <p>Installation d'un bac métallique pour les vidanges</p> <p>-Récupération et évacuation des huiles usagées vers les stations agréées</p> <p>-Gestion appropriée des déchets</p> <p>-Sensibilisation du personnel sur la gestion des déchets spéciaux</p> <p>- Bétonnage des aires de stockage des hydrocarbures et mettre en place un séparateur d'hydrocarbures à l'aire de lavage des engins</p>	<p>Minimiser/éviter le contact des hydrocarbures avec les couches superficielles des sols</p> <p>Éviter les dépôts anarchiques des ordures</p>	<p>-Entretien de façon appropriée des engins du chantier suivant les prescriptions du fabricant</p> <p>- établir une procédure de gestion appropriée des déchets solides et liquides</p> <p>-sensibiliser le personnel aux procédures établies</p> <p>- vidanger les engins du chantier sur des bacs acquis à cet effet</p> <p>- stocker les déchets solides (filtres, batteries, pot de peinture ...) et les huiles de vidanges sur des surfaces étanches</p>	Promoteur	<p>MDC</p> <p>MINEPDED</p> <p>Promoteur</p>	2.000 000	Dès début travaux et pendant l'exploitation	<p>- L'existence de bacs, absence d'ordures et de tâches d'huile ou d'hydrocarbure sur le sol, aucune fuite relevée sur les bacs par la structure compétente</p> <p>- Bordereau de suivi</p> <p>- PV de dépôt délivré par la structure agréée</p>

Eaux de surface et souterraines	Pollution, contamination et perturbation de l'écoulement des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les quantités de prélèvement journalière en dessous de la capacité de la nappe ; - entretenir les engins pour éviter les fuites d'huiles et hydrocarbures - acquérir des bacs de rétention des fuites d'huiles et les utiliser à cet effet sur le chantier - bétonner l'aire de stockage des déchets liquides - Disposer d'un décanteur à l'aire lavage des engins ; - stocker aux fins de récupération, les filtres et batteries usagées ; - Eviter le gaspillage de l'eau - Eviter la mise en dépôt des produits de terrassement à proximité des drains naturels ; - Manipuler les produits avec précaution et prévoir de manière permanente dans le site, des absorbants adaptés afin de résorber tout écoulement accidentel des produits ; - Effectuer une analyse périodique des eaux résiduaires issues du décanteur. 	Prévention de la pollution des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - disposer sur le site des bacs de vidange et futs de stockage des huiles usagés ; - signer un contrat de récupération des déchets (huiles usées filtres et batteries) avec un établissement agréé ; - bétonner les aires de stockage et de dépotage des hydrocarbures et des aires de garage et de lavage des engins ; - aménager l'aire de lavage des engins et munir d'un décanteur 	Promoteur	MDC MINEPDED CDSPGES Promoteur	12 000 000	Phase travaux et d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de fuite d'eau dans les installations de la base vie -Fiche d'information sur le volume d'eau mensuel prélevé d'eau environnant -bac de vidange et fut de stockage des huiles usagés disponibles - fiches techniques d'entretien des véhicules et engins - déchets solides stocké sur le chantier - signer un contrat de récupération des déchets (huiles usées filtres et batteries) avec un établissement spécialisé et agréé
Paysage	Modification du paysage/	<ul style="list-style-type: none"> - remise en état des lieux de manière coordonnée avec l'extraction - remodeler les berges et les fronts de taille de manière à privilégier l'intégration des sites dans leur environnement. 	Atténuer l'enlaidissement du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser le décapage et le déboisement de la zone d'extension selon les besoins de l'exploitation - créer des écrans boisés ou conserver et renforcer les écrans existants ; 	Promoteur	MDC MINEPDED CDSPGES MINMIDT Promoteur	PM	Pendant et en fin d'exploitation de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> -Présence des arbres et espaces verts dans la base vie et dans la carrière -Procès-verbal de remise en état du site de la carrière -Site de la carrière refermé
	Perte du couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> -Sécuriser l'entrée de la carrière et contrôler le contenu de chaque véhicule ; -Remettre les différents sites en l'état après les travaux par des reboisements sous la supervision des spécialistes en la matière 	Minimiser la destruction de la végétation	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation des clauses environnementale ; - planter des arbres appropriés 	Promoteur	MDC CDSPGES	2 000 000	Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport de suivi environnemental -Site remis à son état. -Présence des arbres plantés autour du site

<p>Végétation et flore</p>		<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des plantations arborées pendant la réhabilitation du site -Recouvrir le site avec les négatifs de terre afin de régénérer la flore préexistante - Limiter la surface de dégagement à celle confiée au projet ; - Minimiser les surfaces débroussées et contrôler l'abattage des arbres ; - Limiter les terrassements à l'emprise prédéfinie ; - Appliquer les clauses environnementales du CCTP relative à la protection de la flore ; - Distribuer aux populations les bûches issues des arbres abattus avec l'appui des autorités locales ; - Informer et sensibiliser le personnel de chantier sur la réglementation et la nécessité de préserver la biodiversité ; - Interdire au personnel du promoteur l'exploitation et la vente de la flore (notamment la cueillette, le ramassage ou le prélèvement de tout ou partie d'espèces végétales en vue de leur consommation, utilisation à des fins médicinales, production de bois d'œuvre, de service ou de feu, production de charbon) ; - Renforcement du contrôle par les services locaux du MINFOF. 				<p>MINFOF</p>			
	<p>Risque de perturbation des échanges du système foliaire par</p>	<p>-Arrosage des matériaux à la station de concassage et lors du chargement</p>	<p>Limiter les dépôts de poussière sur les plantes</p>	<p>- Arroser les matériaux à une fréquence régulière, surtout pendant la saison sèche</p>	<p>Promoteur</p>	<p>M D C CDSPGES</p>	<p>PM</p>	<p>Phase des travaux et d'exploitation</p>	<p>Rapport de suivi environnemental</p>

	le dépôt des poussières								
Faune	Diminution de la faune	- Placer un éco garde (MINFOF) à la sortie de la carrière interdire la consommation de la viande de brousse dans le camp, la pratique de la chasse par ses ouvriers et le transport du gibier par les véhicules et engins du projet.	limiter le braconnage	- concevoir des supports et organiser des séances de sensibilisation - contrôle permanent de la cantine et des véhicules de chantier	Promoteur MINFOF	MDC MINEPDED MINFOF	2 000 000	Phase des travaux et d'exploitation	Rapport de suivi environnemental
		- Exigence d'un agrément aux femmes vendant la nourriture aux ouvriers ; - Interdire aux travailleurs toute possession d'armes à feu ou autres armes au chantier	Diminuer la pression sur la faune Eviter les conflits	- Confectionner les formulaires d'agrément et de déclaration sur l'honneur ; - Informer les vendeuses ; - Afficher des panneaux d'interdiction	Promoteur MINFOF	MDC MINFOF CDSPGES	PM	Pendant les travaux et l'exploitation	Existence des agréments signés Existence des affiches ou des panneaux
Santé sécurité	Risques de d'accidents de circulation /de travail	-Recruter un mineur qualifié et assermenté -Installer une sirène à la carrière ; - Signalisation des travaux à l'entrée et dans le site de la carrière ; - Limitation de la vitesse à la traversée des localités ; - Fourniture des EPI - Sensibilisation aux règles de sécurité au travail - Etablir un programme de tirs et le mettre à la disposition des riverains - aménager des moellons de terre autour du stockage des explosifs et y installer des paratonnerres ; -Placer des extincteurs dans tous les postes disposant des objets assez inflammables ou des sources d'ignitions -Assistance et prise en charge des personnes en cas d'accidents, malaises au chantier	limiter les risques d'accidents	- Installation des instruments de signalisation - Mise à disposition des EPI appropriés pour le personnel - Formation des chauffeurs à la conduite défensive - Sensibilisation appropriée des riverains, employés et usagers, - Construction des ralentisseurs	Promoteur	MDC MINIMIDT CDSPGES Ministère transport	2. 000 000	Phase des travaux et d'exploitation	-Présence du CV du chef Mineur -Présence de la sirène dans la carrière -Présence des vigiles aux postes indiqués - Présence sur le terrain des dispositifs de signalisation des travaux - Nombre d'accidents enregistrés pendant la période de chantier - Nombre de constats d'accident par la gendarmerie ou la police ;

Santé et sécurité	Risque d'accidents liés aux tirs de mines	<ul style="list-style-type: none"> - Alertes des riverains bergers aux tirs de mines ; - Etablissement d'un périmètre de sécurité autour du site et interdiction du pâturage dans cette emprise. 	Limiter les risques d'accidents liés aux tirs de mines	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'alerte des riverains (bergers) - Mettre en place un plan de tir à vibration minimale ; - Matérialisation du périmètre de sécurité. 	Promoteur MINMIDT	MDC MINMIDT CDSPGES	PM	Phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents aux tirs de mines enregistrés - Paratonnerres installés et moellons de terres aménagés autour des explosifs ; - Rapport de suivi environnemental ; - Périmètre de sécurité matérialisé
	Contamination aux IST et SIDA /	<ul style="list-style-type: none"> - Education et Sensibilisation environnementales des riverains, des employés de l'entreprise ; - élaborer et mettre en œuvre un planning de distribution gratuite des préservatifs aux ouvriers 	Limiter les risques de propagation des maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des campagnes de sensibilisation - Distribution des préservatifs selon un planning connu 	Promoteur ONG, associations des jeunes GTP/IST/ SIDA de l'Adamaoua	MDC MINSANTE cdspges	2 000 000	Phase travaux et exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbal campagne de santé Planning de distribution des préservatifs connu et affiché
	Risque de maladies respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementer et indiquer les zones dangereuses et/ou à risques -Port systématique des masques anti-poussières ; -Surveillance médical des employés exposés aux poussières ; -Arrosage permanent des matériaux et de la voie d'accès à la carrière 	Réduire les risques de maladies respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> Distribuer les EPI appropriés aux employés et mettre à leur disposition du lait Faire un bilan médical des employés exposés aux poussières ; Approvisionner le centre de santé en médicaments contre les maladies respiratoires et les bruits 	Promoteur	MINEPDED, MINIMIDT, MINEE, MINTSS, MINSANTE ; CDSPGES, MDC	3 500 000	Phase d'exploitation	Rapport de suivi environnemental
	Risque de maladies professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Prévention des maladies professionnelles et accidents Formation sur les mesures de sécurité et premiers secours au travail Limiter le temps de travail de certains ouvrier travaillant dans les lieux d'instances vibrations 	Prévenir les maladies, accidents	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager le dépistage volontaire et instaurer les visites médicales périodiques aux ouvriers 	Promoteur		1 000 000	Dès le début des travaux	Factures d'achat du matériel de sécurité

Populations et cadre de vie	Risque de conflit entre le promoteur et les bergers	-sensibiliser les bergers sur l'existence d'autres zones de pâturages dans le village ; -Education et Sensibilisation environnementales des riverains et des employés sur la nécessité du respect mutuel	Limiter les conflits entre le promoteur, les riverains et les bergers	Séances de réunions avec les bergers ; Conception des supports de sensibilisation et tenue des réunions de sensibilisation	Promoteur	MDC CDSPGES	500 000	Pendant l'exploitation	Rapport de suivi environnemental
	Risque de perturbation des valeurs pratiques et culturelles	-Sauvetage archéologique et du patrimoine archéologique	Protéger le patrimoine culturel et archéologique	Arrêter les travaux aux lieux de découvertes et se confier aux spécialistes du Ministère de la Culture	Promoteur	MDC CDSPGES MINCULT	PM	Travaux et pendant l'exploitation	Procès-verbal de découverte
	Modification des us et coutumes	Education et Sensibilisation environnementales des riverains, des employés de l'entreprise	sauvegarde des richesses culturelles	Concevoir des supports et sensibiliser les employés	Promoteur MINCULT	MDC CDSPGES MINCULT	1 000 000	Travaux et pendant l'exploitation	Procès-verbal campagne de santé
Emplois	Création d'emplois	Privilégier la main d'œuvre locale et informer la population sur les opportunités d'emploi et le programme des travaux	Bonifier l'impact de la création d'emploi Limiter les conflits	Recenser la main d'œuvre locale informer la population sur les opportunités d'emploi	Promoteur	MDC CDSPGES	PM	Phase travaux et exploitation	Nombre de riverains employés
Economie	Accroissement des revenus et des recettes communales	-Préserver et encourager les activités génératrices de revenus	promouvoir l'économie locale par des activités génératrices de revenus	-Payer les redevances liées à l'exploitation de la carrière ; -encourager le petit commerce aux environs du projet -Employer les locaux.	Promoteur	MDC CDSPGES	PM	Dès le début du projet	reçus de paiement des taxes, impôts, Présence d'un petit marché aménagé autour de la carrière